

AIDE PÔLE EMPLOI

Aide au permis de conduire B attribuée par Pôle emploi

Vérifié le 01 juillet 2017 – Direction de l'information légale et administrative

Vous pouvez bénéficier, sous certaines conditions, d'une prise en charge totale ou partielle par Pôle emploi des frais d'apprentissage du permis de conduire (permis B).

consultez la page officielle :

→ <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1719>